



# le Paulinoix



Volume 10 #1

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Mai 2014

## Le billet du Maire

Votre équipe (le conseil municipal et les employés de la mairie) vous présente son rapport.

Voici le compte rendu des actions accomplies par l'équipe municipale suite aux réunions tenues en janvier dernier, afin de connaître les attentes de la population vis-à-vis le nouveau conseil municipal.

Le conseil s'est réuni pour étudier vos demandes. Elles ont été classées en huit grandes catégories d'activités : agriculture, embellissement et horticulture, développement domiciliaire et commercial, travaux publics et voirie, urbanisme et développement touristique et économique, bibliothèque et organismes, sports et loisirs, vie communautaire et culture.

Par la suite, elles ont été étiquetées selon leur priorité et évidemment, selon la capacité financière de la municipalité.

Aujourd'hui, l'équipe est heureuse de vous faire part de la réalisation de plusieurs de vos attentes.

**Au niveau de l'embellissement :** Plusieurs actions ont été posées : des oriflammes et quatre-vingts paniers suspendus égayeront bientôt le village. Un nouveau tracteur permettra au personnel

des travaux publics d'accomplir diverses tâches jusqu'à ce jour impossibles. Les citoyens seront aussi invités à faire un grand ménage du printemps, les 17, 18 et 19 mai. À cet effet, des conteneurs installés dans le stationnement de la mairie seront à la disposition de tous pour faciliter la disposition des rebuts.

**Développement domiciliaire et commercial :** un programme de revitalisation et d'accès à la propriété, dans le cœur du village, est en vigueur depuis le début d'avril. Souhaitons que les crédits de taxes (3 ans) inciteront les jeunes familles à s'établir ici, et les Paulinoix à rénover leur propriété. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la meilleure des chances à l'entrepreneur du projet « Les maisons de l'Île », qui investira 14 millions dans notre municipalité.

**Travaux publics et voirie :** des démarches auprès du ministère des Transports ont été effectuées, afin de combler plusieurs lacunes : un poteau d'éclairage public dans la rue, l'amélioration de la sécurité des piétons et cyclistes dans le village par une modification du lignage du côté est de la 223 et le vœu, maintes fois exprimé, du pavage des accotements de la rue Principale (223) de la 55<sup>e</sup> Avenue à la 35<sup>e</sup> Avenue.

**Développement touristique et économique :** des démarches ont été entreprises auprès de Parcs Canada pour

installer le bureau d'accueil touristique (BAT) à l'accueil du fort Lennox sur la 61<sup>e</sup> Avenue. Le sentier des quads (4 roues) a été prolongé permettant aux adeptes de fréquenter nos commerces.

**Sports – Loisirs, vie communautaire et culture :** le camp de jour se tiendra au Centre de Plein air l'Estacade, une offre incroyable pour les jeunes de 5 à 16 ans. Un parc municipal verra le jour dans le secteur sud de la municipalité. Les organismes oeuvrant dans la municipalité ont été rencontrés, une politique d'aide financière uniforme sera déposée sous peu. Un panneau électronique installé en face de la mairie annoncera les activités municipales (sportives, culturelles et communautaires). Notre municipalité sera l'hôte d'une exposition de vieilles voitures (d'avant 1970), le samedi 14 juin sur le terrain du Centre Paulinoix. Venez rencontrer Christian Brochu, notre nouvel animateur-coordonnateur aux loisirs. Il se fera un plaisir d'organiser des activités sportives pour tous.

Voilà le travail accompli depuis nos rencontres. Plusieurs autres projets sont en cours et verront le jour sous peu. Bon printemps aux Paulinoises et Paulinoix et bienvenue aux touristes dans la Capitale nautique.

*Claude Leroux  
Maire*

## Le conseil municipal en bref

### Décembre

Début des négociations avec les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Valentin pour l'établissement d'une régie intermunicipale d'incendie.

### Janvier

- Octroi du contrat d'achat d'un tracteur polyvalent aux Équipements Robert inc. au coût de 41 545 \$ avant taxes.
- Demandes au ministère des Transports du Québec pour l'agrandissement de la zone de 50 km (village, secteur nord), l'installation d'un arrêt en face de l'école Alberte-Melançon, l'installation d'un feu clignotant dans le secteur de la 55<sup>e</sup> Avenue et la réfection du marquage de la rue Principale (section village).
- La Société canadienne des postes confirme qu'elle est dorénavant responsable de l'entretien et du déneigement des boîtes postales communautaires de la municipalité.
- Mandat de révision et de mise à jour de l'ensemble des règlements d'urbanisme à la firme Groupe IBI/DAA.
- Le conseil municipal appuie la MRC du Haut-Richelieu dans sa démarche auprès du gouvernement afin que la tenue des élections aux quatre ans se fasse le premier dimanche

d'octobre, permettant ainsi aux nouveaux élus une période plus longue pour la préparation des budgets municipaux et autres obligations locales et régionales.

### Février

- Nomination de la conseillère, madame France Desroches, à titre de représentante désignée de la municipalité auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie.
- La municipalité adhère à la 4<sup>e</sup> édition du Rendez-vous photo du Richelieu.
- Demande d'aide financière auprès de la MRC, dans le cadre du Pacte rural, pour la construction de sanitaires au blockhaus de la Rivière-Lacolle ainsi que l'aménagement d'un parc municipal dans le secteur sud de la municipalité.
- Octroi du contrat d'achat d'un camion neuf pour la voirie à Dupont Ford Ltée, au coût de 32 166 \$ avant taxes.

### Mars

- Signature du protocole d'entente avec le Centre de Plein Air l'Estacade pour la fourniture de services relatifs au camp de jour, pour tous les enfants de 5 à 16 ans, et l'ouverture de ses installations à tous les citoyens de la municipalité, trois dimanches en juillet et août.

- Adoption d'une nouvelle politique de remboursement des frais de congrès.
- Résolution fixant les tarifs du camp de jour (Centre de Plein Air l'Estacade) à 250 \$ par enfant résidant à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et à 500 \$ par enfant non résidant et établissant que le tarif du service de garde soit de 7 \$ par jour par enfant.

### Aides financières - commandites

Opération Nez Rouge	100 \$
Festival de la Saint-Valentin	500 \$
Hockey mineur de Beaujeu	700 \$
Fabrique de Saint-Paul	1 500 \$
Fabrique de Saint-Paul (feuilleton paroissial)	240 \$
Fédération de l'UPA de la Montérégie	130 \$
Corps de Cadets de l'Armée	100 \$

### Adhésions

Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)  
 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)  
 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)  
 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)  
 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Source:  
**Marie-Lili Lenoir**

## Cercle de Fermières



L'activité **Transmission du patrimoine culturel et artisanal** s'est poursuivie cette année encore, en collaboration avec le Club Optimiste. Une dizaine de jeunes filles de la municipalité y ont participé. Elles avaient le choix entre des cours de tricot, de broderie, de couture ou de tissage.

### 1<sup>re</sup> rangée de gauche à droite :

Sara-Cristel Delisle, Carolane Mayer, Kassandra Forget, Kim Charest, Emy Fleury.

**2<sup>e</sup> rangée :** Carmen Caya, professeure de couture, Marylène Mayer, Noémie Charest, Laurence Boulerice, Lauranne Brosseau, Christiane Fleury, responsable Cercle des Fermières.

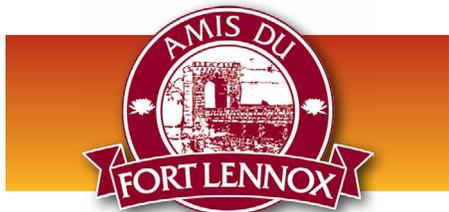


# Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier



La bibliothèque municipale célèbre cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire. C'est en effet en juillet 1979 qu'une résolution du conseil municipal d'alors établissait sa création. L'intérêt au fil des ans des Paulinoises et Paulinoix ne s'est pas démenti et en a fait un succès remarquable. Il faut réaliser qu'au cours des 15 dernières années seulement, nous avons prêté pas moins de 100,000 documents! Un chiffre impressionnant compte tenu de la population de notre municipalité. Tout ceci grâce au dévouement de dizaines et de dizaines de bénévoles à qui je désire rendre hommage.

Pour souligner cet anniversaire, nous envisageons de collaborer avec l'organisme « Les Amis du fort-Lennox » à la réédition du volume « Le trésor de l'Île-aux-Noix », de l'auteur Eugène Achard. Ce volume de fiction, dont l'action se déroule chez nous, est épuisé



Les Amis du Fort Lennox invitent les membres de l'association à renouveler leur adhésion pour l'année 2014-2015. Vous pouvez le faire au 450-291-3293.

Heures d'ouverture du fort Lennox en 2014 :

**Du 17 mai au 20 juin**

Du mercredi au dimanche et jours fériés de 10 h à 17 h

**Du 21 juin au 1er septembre**

7 jours sur 7 de 10 h à 18 h

**Du 5 septembre au 13 octobre**

Vendredi-samedi-dimanche et jours fériés de 10 h à 17 h

Dernier accès à l'île 75 minutes avant l'heure de fermeture du site.

Le méchoui annuel des Amis du Fort Lennox aura lieu au fort Lennox le samedi 23 août.

Une activité à ne pas manquer!

**Fort-Fouille : l'incontournable de l'été pour les familles curieuses**

Cet été, Parcs Canada invite le public à Fort-Fouille. Cet événement unique présenté dans le cadre du mois de l'Archéologie est offert au lieu historique national du Fort-Lennox du 2 au 10 août, de 10 h à 18 h. Les amateurs

depuis plusieurs années. Il serait intéressant de le rendre à nouveau disponible au public. Il sera possible de procéder après avoir obtenu l'accord des héritiers de l'auteur. Nous sommes confiants que la publication pourra se faire dans les mois qui viennent.

Nous organiserons également à l'automne un tirage où des prix de valeur seront offerts à nos abonnés. Ce sera une façon de les remercier de leur fidélité en ce 35<sup>e</sup> anniversaire.

## RAPPELS

Comme chaque année, nous rappelons aux abonnés de la bibliothèque qui comptent déménager et quitter la municipalité cet été de ne pas oublier de rapporter leurs volumes avant de partir. Il est possible de le faire sans se présenter à la bibliothèque, vous n'avez



d'activités originales pourront voir à l'œuvre des archéologues de Parcs Canada qui mèneront des fouilles publiques en direct et des plongées subaquatiques dans la rivière Richelieu. Quels secrets enfouis découvriront-ils sur le site et aux abords du chantier naval de la Guerre de 1812-1814?

**Des petits bouts d'objets qui en ont long à raconter**

Chaque artefact trouvé sera traité en temps réel grâce au laboratoire mobile. Voilà



qu'à les déposer dans la boîte bleue prévue à cet effet à l'avant du Centre Paulinoix.

La bibliothèque vous offre désormais tout au long de l'année la possibilité de visiter gratuitement six musées situés en Montérégie :

- Le Biophare de Sorel-Tracy
- La maison nationale des Patriotes de Saint-Denis-sur-Richelieu
- La maison LePailleur de Châteauguay
- Le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire
- Le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
- Le MUSO (Musée de société des Deux-Rives) de Salaberry-de-Vallefield

Il suffit d'être abonné à la bibliothèque et d'avoir 14 ans et plus. En vous présentant à la bibliothèque, vous recevrez sur demande pour une période de 14 jours « La Carte Musée Montérégie ». Celle-ci permet à une famille composée de deux adultes et deux enfants de visiter gratuitement un des six musées mentionnés plus haut.

**Les bénévoles de la bibliothèque et moi-même vous souhaitons un magnifique été !**

*Roger Langlois*  
Responsable

l'occasion de poser mille et une questions sur les découvertes et sur les traitements prodigués aux objets.

**Des activités tout aussi captivantes que surprenantes**

C'est l'occasion rêvée de pouvoir participer à des fouilles, de manipuler un robot, un gradiomètre magnétique, un spectromètre et bien plus. Les jeunes pourront s'amuser avec des jeux délirants comme « les carrés de fouilles mystères » ou « les batailles navales rafraîchissantes ». Un passage à la station de tatouage temporaire ou une photo avec la sympathique mascotte Parka marquera avec brio cette journée purement géniale!

**Coût et détails**

Toutes les activités de Fort-Fouille sont au tarif régulier de visite :

0 à 5 ans	gratuit
6 à 16 ans	3,90 \$
17 à 64 ans	7,80 \$
65 ans et plus	6,70 \$
laissez-passer familial	19,50 \$

Les ateliers de fouilles archéologiques sont au coût de 29,80 \$ par personne (12 ans et plus). La réservation est nécessaire pour les ateliers de fouilles uniquement :

**514 283-0797 ou fouille-dig@pc.gc.ca**

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet : [parcsCanada.gc.ca/fortlennox](http://parcsCanada.gc.ca/fortlennox)

*Helen Farrar*  
Présidente

Sécurité publique  
Québec



Sécurité  
incendie

## Feux de cuisine

Pour l'ensemble du Québec, de 2010 à 2012, il y a eu en moyenne 20 incendies de bâtiments par jour, soit environ un incendie toutes les 72 minutes.

Les incendies de cuisine représentent à eux seuls 27% des incendies des bâtiments d'usage résidentiel. Ce sont les équipements de cuisine (four, cuisinière et autres équipe-

ments) qui sont les principales sources (82%) des incendies dont la pièce d'origine est la cuisine.

La cause la plus fréquente des incendies de cuisine est l'erreur humaine, plus particulièrement le feu de cuisson (plus de 40%). Les grils de cuisson sont par conséquent extrêmement dangereux. Dans de telles situations, une mauvaise manipulation peut aggraver l'incendie ou causer des blessures sérieuses. Par exemple, certaines personnes tentent d'apporter un chaudron ou une poêle à l'extérieur, d'autres versent de l'huile bouillante dans l'évier et se brûlent gravement. Plusieurs tentent aussi d'éteindre l'incendie avec de l'eau, avivant l'ampleur du brasier et se blessant gravement.

Plusieurs incendies sont par ailleurs déclenchés par des cendriers transvidés dans des poubelles de plastique sous le comptoir. Les gros appareils ménagers peuvent également causer des incendies si leur entretien a été négligé.

### Alors, pensez prévention !

Ne laissez jamais d'aliments, surtout de l'huile, chauffer sans surveillance sur la cuisinière.

Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture. Ne la laissez jamais sans surveillance lorsqu'elle est allumée.

Grille-pain, sèche-linge et autres appareils électriques de notre vie quotidienne peuvent être source d'incendie. Ne les laissez pas sans surveillance. Évitez d'utiliser le sèche-linge la nuit.

Ne faites jamais flamber de plats sous une hotte en fonctionnement.

### En cas de feu de cuisson

- Éteignez le gaz ou l'électricité sur la cuisinière
- Fermez la hotte de cuisine si elle fonctionne
- Placez un couvercle ou une plaque de cuisson sur le récipient pour étouffer le feu
- Si le feu se propage, appelez les pompiers et sortez de la maison

(Source des données: La sécurité incendie au Québec. Rapport et statistiques sur les incendies déclarés en 2012. Gouvernement du Québec)



Club FADOQ Île-aux-Noix  
Rive-Sud-Suroît



En avril, nous aurons l'assemblée générale annuelle et de nouveaux membres se joindront au conseil d'administration du Club FADOQ.

La saison des activités tire à sa fin. Le dernier déjeuner a eu lieu en avril et le prochain se tiendra en octobre. En mai, nous aurons un souper pour célébrer la Fête des Mères et des Pères. Tous ceux qui voudront se joindre à nous devront réserver leur place. Les soupers reviendront à la fin août avec une épluchette de blé d'Inde. « Vie active » termine à la fin avril pour reprendre en septembre avec probablement deux avant-midi d'activités cet automne.

Durant l'été, il y aura de la pétanque les soirs. Les équipes sont formées sur place en fonction du nombre de participants.

Si vous avez des suggestions ou des idées pour des activités, conférences ou autre, veuillez contacter les membres du conseil du Club FADOQ Île-aux-Noix. Nous sommes ouverts à vos suggestions et il nous fera plaisir de vous servir.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres.

**Passez un bel été et revenez-nous à l'automne**

**Carmen Fortin**  
Présidente



## Compo-Haut Richelieu

### BESOIN D'UN BAC À ORDURES?

#### **Bien choisir son bac**

Des bacs à ordures sont disponibles chez Compo-Haut-Richelieu inc. et dans certains magasins de la région. Nous vous invitons à choisir judicieusement le bac que vous achèterez afin d'éviter des réclamations dues à des bris.

#### **Deux formats disponibles chez Compo-Haut-Richelieu**

Il est actuellement possible de se procurer un bac à ordures de 360 litres ou de 240 litres à Compo-Haut-Richelieu.

Afin d'éviter tout désagrément lié à l'achat d'un bac à ordures sur roues non conforme, Compo-Haut-Richelieu inc. invite les citoyens planifiant l'achat d'un tel bac à communiquer avec son service à la clientèle au 450 347-0299, poste 21. Contrairement à la croyance populaire, les bacs sur roues présentement sur le marché ne sont pas tous conformes aux équipements de collecte d'ordures ménagères employés dans le Haut-Richelieu et ne répondent pas tous aux méthodes de travail suggérées par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

Pour une collecte d'ordures réussie, il importe que les contenants utilisés satisfassent le collecteur et ne mettent pas la santé des éboueurs

en danger. Parmi les éléments à prendre en considération lors de l'achat d'un bac à ordures, on compte la prise européenne, placée sous le rebord du haut du bac à ordures. Sans cet élément, les éboueurs ne sont pas en mesure d'accrocher le bac sur le bras robotisé prévu à cet effet. De plus, selon les normes de la CSST, les éboueurs ne sont pas autorisés à soulever ces contenants, notamment en raison de leur poids.

L'épaisseur du plastique et la grosseur des roues ont aussi une incidence quant à la qualité du bac. Il s'agit d'éléments importants à évaluer avant l'achat d'un bac. Bien sûr, plus les parois du bac sont minces et les roues petites, plus il y a de risques de bris. En cas de bris lors de la collecte, le collecteur pourrait refuser de déboursier les frais de réparation ou de remplacement du bac si celui-ci n'est pas de bonne qualité. Pour cette raison, il est important de s'informer des détails de la garantie offerte et des procédures à entreprendre en cas de réclamation auprès de l'entreprise à laquelle vous achèterez votre bac.



## CET ÉTÉ HERBICYCLONS !

#### **Laissez le gazon coupé au sol**

Deux jours suffisent pour faire un excellent engrais naturel avec les rognures de gazon.

#### **Gardez une hauteur de gazon d'environ 7 cm (3 pouces)**

Votre sol conservera son humidité. Il nécessitera donc moins d'arrosage. Prévient aussi l'envahissement des mauvaises herbes et des insectes nuisibles.

#### **Tondez régulièrement votre pelouse**

La lame de votre tondeuse doit être à environ 7 cm du sol. Ne jamais couper plus du 1/3 des brins d'herbe.

#### **Évitez de tondre lors de périodes sèches et/ou lorsque votre gazon est mouillé**

Utilisez une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse et bien affilée.

Si votre lame est usée, elle abîmera l'herbe, ce qui favorisera son brunissement et le développement des maladies.

#### **N'arrosez pas trop souvent votre gazon**

Seuls 2 à 3 cm de pluie ou d'eau sont nécessaires par semaine.



**ÉCOCENTRE  
LACOLLE**

8, boulevard industriel, Lacolle  
450-246-2521

#### **Heures d'ouverture**

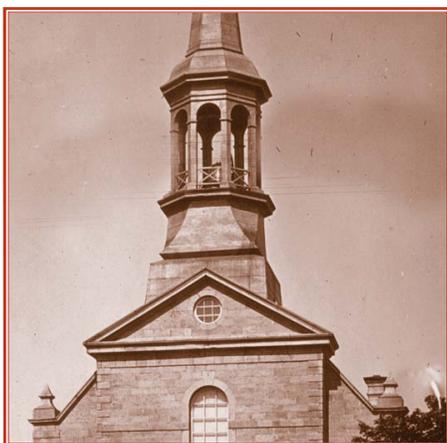
**Du 31 mars au 2 novembre**

Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	8 h 30 à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 18 h
Vendredi	8 h 30 à 18 h
Samedi	8 h 30 à 16 h

## Fabrique



Je vous ai fait part à plusieurs reprises par le passé de la situation financière précaire de la fabrique de Saint-Paul. Malheureusement, il semble que peu de personnes soient à l'écoute. Le temps de répéter toujours le même discours est terminé. C'est désormais à vous, paroissiens et paroissiennes, de décider si vous désirez vraiment conserver votre église ouverte.



Dans Le Paulinoix de décembre, je vous expliquais que la dîme pouvait être acquittée en 1-2-3 ou 4 versements. La dîme 2014 vous sera bientôt expédiée. Les dons sont plus que jamais les bienvenus. Nous continuons les rencontres avec l'Évêché pour trouver une solution afin de garder notre église en vie, car l'église c'est un peu l'âme d'une municipalité. Nous avons beau tenir des activités comme le dîner/pizza ou le repas au cochon braisé, cela ne suffit pas à faire fonctionner une paroisse.

La survie de l'église dépend donc maintenant des paroissiens et paroissiennes de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. C'est à vous de décider, entre autres par le paiement de la dîme, ce qu'il en adviendra, tout en mesurant bien les conséquences d'une fermeture. Une rencontre réunissant les paroissien(ne)s, les marguillier(ère)s et des représentants de l'Évêché aura lieu en septembre prochain à l'église. On y prendra une décision concernant la survie de votre église.

**Francine Gauthier**

Présidente de l'assemblée de Fabrique

## Chronique histoire

## La Fête-Dieu à Saint-Paul

*Voici une scène qui rappellera sûrement des souvenirs aux plus de 60 ans !*

*Jusqu'aux années 1960, la Fête-Dieu (ou Fête du Saint-Sacrement) était célébrée en grande pompe par les catholiques, le dimanche suivant la Fête de la Trinité, soixante jours après Pâques. Cette fête se voulait la célébration de la présence du Christ dans l'Eucharistie.*



*Ce jour-là après la messe, une cérémonie spéciale avait lieu à l'extérieur. Les paroissiens quittaient l'église et se rendaient en procession à une maison préalablement désignée et décorée. Le prêtre marchait en tête du cortège, tenant l'Eucharistie dans un ostensor. Il était abrité sous un dais porté par des notables ou des marguilliers. Le tout était ponctué de prières et de chants.*

*La procession s'arrêtait devant la maison choisie où était dressé un reposoir, sorte d'autel décoré et orné de fleurs. On considérait comme un honneur le choix de sa maison pour la cérémonie. Le prêtre récitait quelques prières, encensait l'Eucharistie, puis bénissait les gens, qui s'agenouillaient sur place (parfois sur le gazon ou dans le gravier !).*

*On retournait ensuite vers l'église avant de se disperser.*

*Sur la photo ci-jointe, qui remonte à 1940 environ, le reposoir avait été dressé à la maison de M. Charles Hébert*

*(aujourd'hui le 1017, rue Principale). M. Hébert fut maire de Saint-Paul de 1933 à 1939. Comme on peut le constater, les gens sont agenouillés sur la pelouse. Une banderole avait été installée à l'avant de la galerie, sur laquelle était inscrit en latin « Christus regnat » (Le Christ règne), et la façade de la maison était recouverte pour l'occasion de palmes et de fleurs.*



**Le 1017, rue Principale aujourd'hui**

## PROJET IMMOBIER À SAINT-PAUL Les Maisons de l'île

Il y a de l'activité depuis le début avril sur la 62<sup>e</sup> Avenue à Saint-Paul. L'ambitieux projet immobilier « Les maisons de l'île », réalisé par Les habitations Gendron inc., est définitivement en marche. L'entrepreneur Marcel Gendron, en affaires depuis plus de 25 ans, en est le maître d'œuvre. Originaire de Lacolle, Marcel Gendron demeure présentement à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Lorsqu'il parle de son projet, il convient que c'est la proximité de l'eau qui l'a convaincu de se lancer dans cette aventure. Son entreprise n'en est pas à ses premières armes, puisqu'elle a déjà conçu plusieurs projets d'habitation dont un pour des condominiums

de luxe à Bromont.

Les maisons de ville projetées auront une superficie (étage et rez-de-chaussée) de 1350 pieds carrés, excluant garage et cave. Elles jouiront aussi d'un espace à quai. On prévoit d'abord la construction de 2 unités de quatre résidences puis dix autres de quatre et une de trois. Le coût d'acquisition ira de 250,000 \$ à 300,000 \$. Une unité de quatre aurait déjà été vendue.

Selon M. Gendron, les premiers occupants pourraient prendre possession de leur résidence vers la fin juillet. Mentionnons que la municipalité offre aux acheteurs un crédit de taxes foncières pour les trois premières

années suivant la construction.

**Les coordonnées des Habitations Gendron :**

[www.lesmaisonsdelile.com](http://www.lesmaisonsdelile.com)

450-357-0200



*Une des unités projetées*



## DU NOUVEAU À SAINT-PAUL Comme un parfum d'Alsace...

C'est dans une maison imprégnée d'histoire, sise au 970, rue Principale, que se sont installés deux nouveaux commerces de notre municipalité, La Cigogne gourmande et le Pub Eisbok.

Cette ancienne demeure a en effet appartenu à la famille du premier maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la famille Girard, bien avant que la municipalité ne soit fondée. C'est en ce lieu que se tinrent les assemblées du conseil municipal de Saint-Paul de 1899 à 1908.

Administré par Isabelle Zenner, native d'Alsace et arrivée au Québec avec sa famille en 2005, la Cigogne gourmande a vu le jour dans Lanaudière en 2011 et s'est rapidement distingué par ses spécialités alsaciennes. Madame Zenner venait à l'occasion à Saint-Paul. Elle y a rencontré Daniel Boisvert, le propriétaire de la vieille maison de la rue Principale, qui lui a un jour offert d'y installer son commerce. Elle a accepté. La cigogne a dès lors établi son nid près du Richelieu.

La boutique-café-bistro a ouvert ses portes le 26 septembre 2013. On peut s'y rendre pour prendre le petit-déjeuner ou un léger repas à toute heure. Y sont aussi disponibles café, desserts, tartes flambées, pain, pâtisseries, chocolats, épicerie fine, plats traiteurs et plus encore. Les produits alsaciens y sont évidem-

ment à l'honneur. Les plats sont préparés sur place. Le fils de madame Zenner, un chef cuisinier, est venu la rejoindre en avril. Il s'occupera de l'aspect restauration et du service « chef à domicile », un service traiteur offert par la maison.

### L'horaire d'été :

du lundi au jeudi de 6 h à 19 h

Le vendredi de 6 h à 20 h

Les samedis et dimanches de 7 h 30 à 18 h

Quant au Pub Eisbock, géré par M. Daniel Boisvert et situé au sous-sol du même édifice, il opère depuis la fin mars 2014 pour le plus grand plaisir des amateurs de bonne bière. Le chef cuisinier de La Cigogne gourmande, Xavier, y servira des spécialités Pub. Les clients pourront également profiter d'une terrasse durant la belle saison.

D'où vient le nom « Eisbok »? Il s'agit d'une référence à la bière bavaroise Eisbock, une bière de glace obtenue par congélation partielle de la bière pendant sa maturation, ce qui donne un liquide plus concentré en alcool et plus fort en goût.

### L'horaire d'été du pub :

de 11h à 1 h am tous les jours

(ouverture jusqu'à minuit, fermeture à 1 h am)



*La Cigogne gourmande*



*Une belle variété de produits*



*Le Pub Eisbock*



**Suite au départ de Madame Nadia Charette, la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur pour le service des loisirs. Il s'agit de monsieur Christian Brochu, résidant de Saint-Rémi. Il s'adresse ici aux Paulinoix et Paulinoises :**

Il me fait grand plaisir de me joindre à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix comme directeur du service des loisirs. En tant que Capitale nautique, je constate avec enthousiasme tout le potentiel récréotouristique de la région et je suis prêt à relever le défi, afin d'offrir aux citoyens et citoyennes plusieurs activités sportives, culturelles et touristiques qui répondront à leurs besoins.



Je détiens un baccalauréat en Récréologie (loisir), que j'ai obtenu lors de mon passage à l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'ai également occupé un poste de gestionnaire à La Ronde. J'ai aussi été entraîneur au niveau AA au hockey et au basketball dans différentes catégories, en plus d'être responsable de plusieurs programmes sportifs.

J'aimerais rendre notre centre communautaire, le Centre Paulinoix, le plus vivant et le plus accessible possible pour la population. J'ai également plusieurs autres projets que je vous communiquerai prochainement. Je veux être à l'écoute de la population et j'invite les citoyens et les citoyennes de Saint-Paul à venir me rencontrer au Centre Paulinoix afin que nous puissions partager nos idées.

**Au plaisir de discuter avec vous!**

**Christian Brochu**  
Directeur, service des loisirs

## Sûreté du Québec



### LA SÉCURITÉ DES FEMMES

#### Seule en automobile

Au Québec, environ deux millions de femmes détiennent un permis de conduire et bon nombre d'entre elles se déplacent seules en automobile.

Lors d'un déplacement seule en automobile:

- Consultez une carte routière ou Internet avant d'emprunter un nouveau trajet (afin de vous familiariser avec ce dernier) et avisez un proche de votre itinéraire
- Effectuez une inspection sommaire de l'extérieur de votre véhicule
- Assurez-vous que personne ne se cache à l'intérieur du véhicule
- Une fois à l'intérieur du véhicule, verrouillez les portières, déposez votre sac à main sur le plancher du côté droit et vérifiez le niveau d'essence
- Ne vous arrêtez pas près d'un véhicule en panne. Avisez plutôt la Sûreté du Québec.

#### En cas de panne :

- Rangez-vous à droite et allumez vos phares et vos feux de détresse
- Appelez ou faites appeler la Sûreté du Québec ou votre service de police municipal
- Sauf si c'est absolument nécessaire, ne descendez pas de votre véhicule

- Fiez-vous à votre instinct. Si un inconnu s'approche de votre véhicule, n'ouvrez pas la portière et ne baissez la fenêtre que de quelques centimètres pour lui parler

#### Seule à vélo

Au Québec, sur les 2 millions de femmes qui pratiquent le vélo, environ 16 000 d'entre elles utilisent quotidiennement ce moyen de transport pour se déplacer.

#### Lorsque vous vous déplacez seule à vélo :

- Ayez toujours avec vous une trousse de réparation et de premiers soins, un imperméable et une carte routière
- Ayez toujours de la monnaie, une carte de téléphone ou un téléphone cellulaire pour pouvoir téléphoner en cas de besoin
- Avisez un de vos proches de votre itinéraire et empruntez des trajets familiers
- Parcourez les trajets inconnus ou les secteurs dangereux en groupe et repérez les points de service en cas d'urgence
- Notez les améliorations à apporter à vos trajets (panneaux de circulation, endroits dangereux, etc.).
- Fiez-vous à votre instinct : si vous vous sentez suivie, immobilisez-vous dans un endroit sûr et laissez passer la personne ou

changez de direction

#### Seule au guichet automatique

Le guichet automatique est beaucoup utilisé parce qu'il permet de faire des transactions en dehors des heures d'ouverture des institutions financières. Toutefois, quelques règles simples doivent être observées afin de l'utiliser en toute sécurité.

#### Quand vous allez seule au guichet automatique :

- Choisissez de préférence un guichet achalandé et bien éclairé
- Examinez les environs ainsi que l'intérieur avant d'entrer
- Placez-vous de façon que personne ne puisse voir votre numéro d'identification personnel (NIP)
- Prenez l'argent le plus rapidement possible, mettez-le dans votre poche et attendez d'être dans un endroit sûr pour compter les billets et communiquer avec l'institution financière en cas d'erreur.
- Ne laissez pas votre relevé de transaction sur les lieux : il contient des renseignements tels que vos numéros de compte et de transit ainsi que votre solde
- Ne dévoilez pas votre NIP et ne l'écrivez pas. Mémorisez-le.
- Si vous éprouvez des difficultés, n'acceptez jamais l'aide d'un étranger. Utilisez plutôt le téléphone de service.
- Fiez-vous à votre instinct : en cas de doute ou si quelqu'un vous observe, quittez les lieux sans faire votre transaction et communiquez avec la Sûreté du Québec ou votre service de police municipal